

# Assistance Animalière

Parce qu'ils vous aident à vivre mieux.

Vous possédez déjà un chien guide d'aveugle ou d'un chien d'assistance éduqué par une structure labellisée ou souhaiteriez en acquérir un mais les frais d'entretien et de vétérinaire sont onéreux, sachez qu'une participation financière peut vous être octroyée.



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les ouvrants-droit et ayants-droit conjoint(e)s, actifs ou inactifs, les enfants mineurs ou majeurs, et bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG.

## MONTANT DE L'AIDE

Plafonné à 3 000 euros pour 10 ans.  
Majoration de 30 % pour les collectivités d'outre-mer.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Montant soumis à l'éligibilité de la prestation de compensation du handicap.